



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE DE COURTHEZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 février 2025

Délibération n°2025-015

Date de convocation : 19/02/2025

Membres en exercice : 29
Votants : 27

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 28/02/2025



L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean-Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Xavier MOUREAU, Corinne MARTIN, Benoît VALENZUELA, Christelle JABLONSKI, Cyril FLOURET, Sabine BONVIN Adjoints , Alain CHAZOT, Benjamin VALERIAN, Marie SABBATINI, Julien LENZI, Anne-Marie PONS, Laurent ABADIE, Caroline FAYOL, Jérôme DEMOTIER, Christiane PICARD, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Lysiane VOISIN, Marc GELEDAN , Fanny LAUZEN-JEUDY, Cédric MAURIN, Conseillers.

Excusés :

José MARTINEZ pouvoir à Marc GELEDAN
Françoise PEZZOLI pouvoir à Nicolas PAGET
Cendrine PRIANO-LAFONT pouvoir à Lysiane VOISIN
Paul CHRISTIN pouvoir à Caroline FAYOL

Absents :

Marjorie BOUCHON
Catherine ZDYB

Secrétaire de Séance :

Alexandra CAMBON

SERVICE FESTIVITES, ANIMATIONS ET JUMELAGE / CONCERT « MICHELE TORR » / TARIF DES ENTREES

Dans le cadre de sa programmation festive 2025, la Commune va avoir le plaisir d'accueillir Michèle TORR lors d'un concert dans le parc Val Seille le vendredi 12 septembre au soir.

Afin de finaliser la vente des billets qui seront en lien avec ce spectacle, il convient de délibérer sur la mise en place d'une billetterie en ligne et physique ainsi que sur un prix d'entrée.

Les points de vente et modes de règlement ci-dessous sont ainsi proposés :

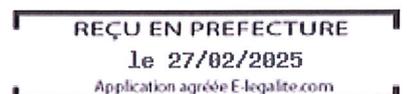
- Mairie au service Culturel / paiement par carte bancaire, espèces et chèque uniquement,
- Billetterie en ligne sur le site de la commune / Paiement internet,
- Pas de billetterie sur site le jour de l'évènement.

Afin de permettre le recouvrement de ces droits de place par la régie culturelle, il est proposé d'adopter le tarif unique d'entrée de 20€ (vingt euros) pour cet évènement.

Aussi, il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver les propositions de règlements de vente ainsi que le prix précédemment présenté.

Vu l'évènement « Michèle Torr en concert »,

Considérant la nécessité de créer un tarif pour ce concert,



Le Conseil municipal ayant ouï l'exposé du Maire-Adjoint en charge des festivités, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **FIXE ET APPROUVE** le tarif pour la billetterie à 20 €,
- **ADOpte** le principe de l'encaissement par l'intermédiaire de la régie de recettes des affaires culturelles,
- **PRECISE** que dans le cas de vente de billets en ligne, une commission appliquée par le prestataire sélectionné sera déduite en aval du prix du billet.

Le secrétaire de séance
Alexandra CAMBON



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.



Le Maire
Nicolas PAGET

